

INFORMATIONS MUNICIPALES N°2

Version illustrée disponible sur

www.fontanes-42.fr



Impact de la crise sanitaire sur la vie du village

La crise sanitaire de la COVID-19 continue d'impacter la vie locale.

Obligations préfectorales :

La situation globale reste critique. Le territoire de Saint-Etienne Métropole (SEM) ayant été classé en « zone d'alerte renforcée », la Préfète de la Loire et le président de SEM ont décidé de l'activation du niveau 3 du plan métropolitain de lutte contre la Covid. Dans ce contexte, il est rappelé :

- que le port du masque est obligatoire dans l'espace public (rues, lieux accueillant du public, commerces)
- les rassemblements sont limités à 10 personnes. Il s'agit d'une obligation dans la sphère publique et d'une recommandation pour la sphère privée.

Les règles imposées étant identiques qu'il s'agisse de la ville ou de la campagne, les maires des communes rurales de Saint-Etienne Métropole ont demandé un rendez-vous à la Préfète pour défendre les particularités de notre territoire.

La prudence est de rigueur, en effet, ces derniers jours le nombre de cas positifs et de décès est en forte hausse.



Décisions des différents acteurs du village :

Les consignes sanitaires et les contraintes fluctuent de jour en jour et il est très difficile aux différents responsables communaux et associatifs de mener à bien les manifestations prévues cet automne. Ainsi, à contrecœur, au fil des jours et avant d'engager des frais, les organisateurs ont dû annuler plusieurs rendez-vous importants de la vie du village :

- Randonnée des Crêts (VTT et marche) – Comité des Fêtes et Vélo Club de Saint-Christo-en-Jarez
- Inauguration des sentiers découverts – Municipalités de Saint-Héand et Fontanès
- Banquet des classes – Groupe des 20 ans et Comité des Fêtes
- Repas des Aînés – Comité des Fêtes et municipalité
- La Fontaine aux livres – MJC, bibliothèque et municipalité
- La Foire du 11 novembre – Inter associations et municipalité



L'inauguration de la Maison du Plâtre a, quant à elle, pu être maintenue le 19 septembre en se tenant à l'extérieur, avec visite du bâtiment par petits groupes et sans buffet.

Le don du sang a également pu avoir lieu le 28 septembre et a accueilli 49 donneurs.



Travaux rue des Alpes

Malgré les conditions météorologiques favorables de cet été, les travaux prennent malheureusement du retard, du fait de la découverte de réseaux non répertoriés au fil du terrassement. Il reste encore la montée de la rue des Alpes jusqu'à l'intersection de la rue des Acacias. Les travaux devraient se terminer fin octobre. L'arrêt de voirie a donc été prolongé de quelques semaines.

L'entreprise SDRTP qui réalise les travaux, Saint-Etienne Métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage, et la commune tiennent sincèrement à remercier les riverains impactés pour leur compréhension et leur coopération, malgré les nombreux aléas survenus. D'après l'entreprise : « il est remarquable de travailler dans ces conditions, quand les relations avec le voisinage sont bonnes et constructives ».



Futur bassin de rétention d'eau au Rio

La création d'un bassin de rétention d'eau pluviale dans le vallon du Rio est programmée en 2021. La ligne haute tension qui alimente le secteur de la Grand'Grange et le transformateur de Chantemerle est, aujourd'hui, alimentée depuis Saint-Chamond, par l'intermédiaire de poteaux électriques dont le dernier est situé dans l'emprise du futur bassin. Afin de pouvoir supprimer ces poteaux, Enedis a proposé de réalimenter ce secteur depuis le réseau provenant de Chazelles-sur-Lyon. Pour cela, une interconnexion doit se faire avec la ligne haute tension de la rue Fontanésium, à l'intersection de la rue Chantemerle. Enedis prévoit la réalisation de ces travaux en fin d'année. Une fois l'interconnexion réalisée, la ligne haute tension aérienne du vallon du Rio et les cinq poteaux pourront être supprimés. La circulation dans la rue Chantemerle sera perturbée pendant cette période, de l'impasse du Pilat, jusqu'à l'intersection de la rue Fontanésium par les travaux d'enfouissement de la nouvelle ligne électrique.



Aménagement de la zone OAP du Sépulcre



Le Conseil Municipal a voté, le 4 septembre, la vente des parcelles constructibles, propriété de la commune, d'une partie de la zone OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du Sépulcre à l'aménageur SCI COOP. Celui-ci aura à sa charge les frais de géomètre, de viabilisation en voirie et réseaux, suivant les préconisations de la municipalité, ainsi que les frais de notaire.

Cet aménagement doit permettre la viabilisation de deux lots constructibles et la réalisation, par SCI COOP, de deux habitations d'environ 100 m². Les travaux de viabilisation, qui doivent démarrer cette fin d'année, concernent également les deux

logements de M. COURTET en cours de réalisation (ancien dépôt Pitaval). Au printemps prochain, les travaux de construction pourront démarrer.

Pour permettre les raccordements de la zone OAP sur les réseaux principaux, des travaux de voirie vont également démarrer au cours du mois d'octobre sur la rue du Sépulcre. La durée estimée de ces travaux est d'un mois environ, cela sera précisé dans l'arrêté de circulation qui sera affiché sur les panneaux de signalisation temporaire.

Relève des compteurs d'eau



Du fait de la période de confinement des mois de mars et avril, Aqualter n'a pas pu procéder à la relève des compteurs d'eau. La dernière facturation est donc basée sur une estimation des consommations. La relève des compteurs se fera dans les prochaines semaines et la facturation en fin d'année.

Radars pédagogiques



Un radar pédagogique (appartenant au syndicat d'Entente Rurale) a été installé rue Fontanésium au niveau de la sortie nord du village, du 26 mai au 31 août 2020.

Il a pour objectif de sensibiliser les conducteurs à la vitesse pratiquée sur cette zone du village où elle est limitée à 50 km/h et aussi d'enregistrer certaines informations.

Certains éléments sont à prendre en considération :

- Ce type de radar enregistre chaque véhicule plusieurs fois lors d'un passage devant les détecteurs.
- Les données enregistrées sont : date, heure et vitesse
- L'affichage indique la vitesse du véhicule arrivant face au radar, mais les vitesses enregistrées sont celles des véhicules circulant dans les deux sens (face et dos au radar).
- Ce dispositif constitue un moyen de connaître le nombre de véhicules et les pratiques des conducteurs à l'entrée du village, de jour comme de nuit, à chaque jour de la semaine.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces relevés.

	Véhicules entrant			Véhicules sortant		
	Nombre	Trafic moy/h	Vitesse moyenne	Nombre	Trafic moy/h	Vitesse moyenne
Lundi	7 625	24,4	45,3	9 243	29,6	51,2
Mardi	8 962	26,7	45,2	10 999	32,7	51,5
Mercredi	9 175	27,3	45,3	11 631	34,6	51,3
Jeudi	9 647	28,7	47,6	12 181	36,3	51,5
Vendredi	10 623	31,6	45,3	13 389	39,8	51,1
Samedi	8 099	24,1	44,8	10 628	31,6	50,6
Dimanche	7 098	21,1	44	8 565	25,5	49,5
Moyenne		26,27	45,36		32,87	50,96
Total	61 229			76 636		

A ce jour nous n'expliquons pas la différence entre le nombre de véhicules entrant et sortant. Des explications complémentaires seront données dans une prochaine publication.

Locations Maison du Plâtre

En dehors des restrictions liées à la crise sanitaire, la Maison du Plâtre est ouverte aux locations privées pour les week-ends. Comme en 2020, les week-ends de l'année 2021 sont répartis entre les locations privées et celles des associations du village.



Voici les dates où la Maison du Plâtre sera **réservée aux locations privées** en 2021 :

16 et 17 janvier	8 et 9 mai	11 et 12 septembre
30 et 31 janvier	22 et 23 mai	25 et 26 septembre
13 et 14 février	5 et 6 juin	9 et 10 octobre
27 et 28 février	19 et 20 juin	23 et 24 octobre
13 et 14 mars	3 et 4 juillet	6 et 7 novembre
27 et 28 mars	17 et 18 juillet	20 et 21 novembre
10 et 11 avril	31 juillet 1 ^{er} août	4 et 5 décembre
24 et 25 avril	14 et 15 août	18 et 19 décembre
	28 et 29 août	31 décembre et 1 ^{er} janvier

Ecole

Le protocole de l'Education Nationale s'étant assoupli, la rentrée scolaire a été facilitée pour la soixantaine d'enfants scolarisés. Les locaux, conçus pour accueillir jusqu'à 90 enfants, permettent d'assurer des conditions et un fonctionnement quasi normaux tout en garantissant le respect des règles sanitaires.



Restauration scolaire

Après deux années d'absence, Blandine THIZY a retrouvé ses fourneaux pour le plus grand bonheur des enfants. Les aménagements réalisés lors des travaux de rénovation de la Maison du Plâtre permettent désormais une restriction de l'utilisation de l'espace cuisine par les associations ou les locataires des lieux. Le respect des normes sanitaires, contraignantes en restauration collective, s'en trouve ainsi facilité. Les nouveaux espaces de rangement améliorent également le travail au quotidien. La municipalité adresse ses remerciements à Christelle FALGON pour son adaptabilité, elle a assuré le remplacement au pied levé pendant ses deux années, en servant aux enfants les repas livrés en liaison chaude et froide par le lycée Sainte-Claire de Sury-le-Comtal. La municipalité souhaite une bonne reprise à Blandine.

La reprise de la fabrication des repas sur place s'accompagne d'un changement dans le mode d'approvisionnement des denrées alimentaires. Elles se font désormais auprès de Louis Di Rocco et de son entreprise de distribution de produits locaux en circuits courts, « Pré de chez vous circuit court » dont le siège social est à Fontanès. Vous trouverez plus de précisions dans le bulletin municipal de fin d'année.

Le projet de micro-crèche



Depuis près d'un an déjà, la municipalité est en lien avec un porteur de projet privé (Mario d'Ambrogio, directeur des Crèches Foréziennes) pour étudier la possibilité de créer une micro-crèche à Fontanès. La phase d'étude de besoin est en cours et a permis la tenue de deux permanences qui ont accueilli parents et professionnels de la petite enfance. La décision sera prise dans les prochaines semaines.

Bientôt un nouveau site internet



Le site internet actuel de la commune a été créé en 2008. Son hébergeur, Réseau des communes, a proposé un rafraîchissement afin d'en améliorer l'ergonomie. Le travail de transfert du contenu vers le nouveau site a démarré, c'est long et fastidieux. Vous pourrez découvrir cette nouvelle version au plus tard en début d'année prochaine.

Le site actuel est accessible ici :



Cérémonie du souvenir

Du fait de l'annulation de la foire de la Saint-Martin, exceptionnellement cette année, la cérémonie du souvenir pourra se tenir le jour du 11 novembre. Rendez-vous est donné à 11h devant le monument aux morts, place de la mairie.

Espérons qu'elle pourra être maintenue !

Les règles de distanciation et le port du masque seront évidemment de rigueur.



Préparons la saison hivernale

La pose des barrières à neige est assurée par les agents municipaux, qui sont aidés par un prestataire pour le déneigement.

Chaque habitant est tenu de déneiger l'entrée de son habitation et le trottoir au droit de sa propriété.

N'oublions toutefois pas nos pneus d'hiver, ils améliorent l'adhérence et le freinage et réduisent fortement les risques d'accident en conditions hivernales.



Nouveau service « Paiement de proximité »



Depuis mars 2020, il est possible de régler toute dette au trésor public (impôts, crèche, cantine, accueil périscolaire, hôpital, amendes...) en espèces (300 € maximum) ou par carte bancaire (montant illimité) auprès d'un buraliste agréé affichant le logo « Paiement de proximité ».

Pour cela l'avis de paiement du trésor public doit comporter la mention « Payable auprès d'un buraliste partenaire agréé » et un datamatrix. →



La liste des buralistes partenaires agréés est disponible sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Les plus proches de Fontanès sont :

- Tabac-Presses, 1 rue Victor Hugo, à la Talaudière
- L'Escale, 20 rue de Lyon, à Chazelles-sur-Lyon
- Tabac-Presses, 48 rue Max Fléchet, à Chazelles-sur-Lyon

Recensement à 16 ans



Depuis le 1^{er} janvier 1999, le recensement est obligatoire. Il concerne les garçons et les filles âgés de 16 ans qui sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans. La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée et permis de conduire...).

Inscription sur les listes électorales



Cette inscription n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du Code Electoral. Elle est indispensable pour voter.

Si vous avez emménagé récemment à Fontanès, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales. Cette demande d'inscription peut être effectuée en mairie pendant toute l'année, ou en ligne sur service-public.fr.

Les jeunes Françaises et Français sont inscrits d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, dès lors qu'ils ont fait leur recensement à l'âge de 16 ans dans la commune.

Horaires secrétariat de mairie

Horaires habituels :

- Lundis : 9h à 12h
- Mardis : 15h à 18h30
- Mercredi : 9h à 12h
- Jeudis : 15h à 18h30
- Vendredi : 15h à 17h

Vacances de Toussaint (du lundi 19 au samedi 31 octobre inclus) :

- Lundis : 9h à 12h
- Mardis : 14h à 17h
- Jeudis : 14h à 17h

Vacances de Noël (du lundi 21 décembre au samedi 2 janvier inclus) :

- Lundis : 9h à 12h
- Mardis : 14h à 17h
- Jeudis : 9h à 12h



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Octobre			
Mardi 6	Assemblée générale	FNACA	Maison du Plâtre
Samedi 10	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 24	Cinéma	MJC	Le Foyer
Novembre			
Vendredi 6	Conseil Municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 7	Cinéma	MJC	Le Foyer
Mercredi 11	Cérémonie du souvenir	Municipalité	Monument aux morts
Samedi 21	Cinéma	MJC	Le Foyer
Décembre			
Vendredi 4	Conseil Municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 5	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 19	Cinéma	MJC	Le Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et illustrations sur le site internet de la commune.

